

CONSEIL MUNICIPAL

LA SEANCE DU 7 Décembre 2023

Liste des délibérations

- 2023.68 – Délégation du Conseil Municipal au Maire, ajout d'un point manquant à la délibération du 2 juin 2020 concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres.
- 2023.69 - Budget principal : Décision modificative n°2 pour abonder le chapitre 12 en dépenses de fonctionnement.
- 2023. 70 – Budget principal : Décision modificative n°3 pour intégrer les frais d'études de la Défense Extérieure Contre l'Incendie.
- 2023.71 – Tarifs communaux au 1^{er} janvier 2024.
- 2023.72 – Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget.
- 2023.73 – Demandes d'aides financières 2024 : la demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2023 ayant été refusée en 2023 sera déposée à nouveau en 2024.

Saint Bonnet Près Orcival, le 14 décembre 2023



Michelle GAIDIER, Maire

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Heures d'ouverture du secrétariat au public : Lundi de 15h00 à 17h00 – Mardi de 10h00 à 12h00 – Jeudi de 10h00 à 12h00.

Permanences de Madame le Maire (**sur RDV uniquement**) : Lundi de 17h00 à 18h30 - Mercredi de 17h00 à 18h30 - Samedi de 10h00 à 12h00.